



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Conseil  
d'évaluation  
de l'École**

---

# ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ

## Annexe 1 – guides d'auto-évaluation

a / collèges publics

b / lycées d'enseignement général et technologique publics

c / lycées professionnels publics

Décembre 2020

## Annexe 1c

### Guide d'auto-évaluation des lycées professionnels publics

*Il est important de tenir compte de la diversité des statuts du public accueilli en lycée professionnel : scolaire, apprenti, stagiaire de la formation continue.*

L'auto-évaluation est essentielle à la démarche et fonde l'évaluation de l'établissement. Elle lui permet, compte tenu de son contexte, de sa singularité, de ses marges de manœuvre et des choix qu'il a opérés, de s'interroger sur la qualité de l'éducation dispensée, des apprentissages des élèves, de leurs résultats, de leurs parcours et de leur vie dans l'établissement, d'élaborer un diagnostic partagé et de se proposer des orientations stratégiques. Élaboré par le Conseil, ce guide organise l'auto-évaluation autour de grandes thématiques et propose un ensemble de questions évaluatives. Il s'est inspiré des fiches Qualéduc de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), des enquêtes élaborées par la Direction de l'évaluation, de la performance et de la prospective (DEPP), et des documents fournis par les académies dans le cadre de l'expérimentation de l'évaluation entre 2018 et 2020.

Dans un premier temps, l'analyse du contexte externe et interne de l'établissement permet de caractériser son environnement social, économique et territorial et de mettre en évidence ses atouts et ses contraintes.

Dans un deuxième temps et de manière à analyser l'établissement dans sa globalité, le périmètre de l'évaluation doit couvrir quatre grands domaines :

- les apprentissages des élèves, apprentis et stagiaires de la formation continue et leur parcours, l'enseignement ;
- la vie et le bien-être des élèves et des apprentis, le climat dans l'établissement ;
- les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement ;
- l'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial.

Pour accompagner les établissements dans la construction de leur auto-évaluation autour de ces domaines, un espace national de ressources mettra à disposition des établissements des possibilités de déclinaisons de questionnements plus détaillés ainsi que des exemples d'outils utilisables pour objectiver au mieux les réponses. Ces outils sont de natures différentes et peuvent être classés en trois catégories :

- des données quantitatives issues pour la plupart de *l'état de l'établissement* ;
- des observations directes au sein de l'établissement ;
- le point de vue des parties prenantes (questionnaires, entretiens).

## Les attendus de l’auto-évaluation

Dans le cadre de l’auto-évaluation, l’établissement s’examine dans sa globalité. Il repère la cohérence de ses actions, leur pertinence, leur efficacité et leur impact. Le présent guide rassemble les questions que l’établissement peut être amené à se poser. Toutes ne s’appliquent pas forcément à la situation particulière de l’établissement ou ne nécessitent pas de réponse, mais il est essentiel que, pour chacun des quatre domaines, l’établissement puisse répondre globalement et de façon synthétique aux questions suivantes :

Qu’avons-nous voulu faire ? Pourquoi ?

Qu’avons-nous fait ? Pourquoi ?

Que considérons-nous avoir bien réussi ? Pourquoi considérons-nous avoir réussi ? Qu’est-ce qui a permis cette réussite ? Que considérons-nous comme des atouts pour l’établissement dans ce domaine ?

Que considérons-nous avoir moins bien réussi ? Pourquoi considérons-nous avoir moins réussi ? Qu’est-ce qui nous a manqué ? Que considérons-nous comme des points de vigilance, des actions perfectibles pour l’établissement dans ce domaine ?

Quelles sont les questions qui se posent à nous ? Quels potentiels identifions-nous dans l’établissement ?

Quelles sont les contraintes propres à notre établissement ?

À ces questions s’ajoute un **bilan sous forme de pistes de travail et de priorités pour l’établissement** :

Quelles actions à mener, pour quels objectifs ? Comment assurer le suivi des actions et l’atteinte des objectifs ? Quelle organisation ?

Quelles sont les ressources internes, externes à l’établissement ?

Quels besoins en formation ?

## 1. Le contexte de l’établissement

L’examen du contexte de l’établissement conduit à s’interroger au préalable sur son environnement social et économique, sur ses caractéristiques territoriales et sur les caractéristiques des publics et des personnels qu’il accueille. On peut distinguer le contexte interne et le contexte externe de l’établissement.

- **Le contexte externe de l’établissement** comprend toutes les informations qui caractérisent l’histoire de l’établissement, le contexte social, économique et culturel de la population et du territoire où il se situe, mais aussi du public qu’il accueille, ses espaces scolaires et plateaux techniques, ses abords et l’image qu’il présente sur son territoire. L’existence d’autres établissements scolaires publics, privés, de l’enseignement agricole ou relevant d’autres ministères en proximité est un point important de l’analyse du contexte ; ceci est d’autant plus

essentiel lorsque l’offre d’enseignement et de formation recoupe celle de l’établissement évalué.

- **Le contexte interne de l’établissement** renvoie aux caractéristiques du public et des personnels de l’établissement. Il s’agit de prendre en compte non seulement les caractéristiques de la sectorisation, de la variété des établissements d’origine des élèves à l’entrée en 2<sup>nde</sup> ou en première année de CAP ou en 3<sup>ème</sup> prépa-métier mais aussi la diversité des publics accueillis que ce soit sous forme scolaire, apprentissage ou formation continue. On s’intéresse aussi à l’histoire et à l’évolution de l’offre de formation, l’existence d’un internat, de dispositifs d’inclusion particuliers (ULIS<sup>1</sup>, UPE2A<sup>2</sup>, ...) et aux spécificités des personnels.
- **Les contextes de crise** : un point particulier pourra être fait sur l’exposition de l’établissement aux crises (crises sanitaire, climatique, sociale). Le lycée est-il particulièrement exposé ? Comment s’y préparer pour mieux les anticiper ? Comment a-t-il réagi aux dernières situations de crise qu’il a rencontrées ?

Même si l’établissement n’a pas de prise sur ces données et caractéristiques, l’analyse qu’il mène doit lui permettre de produire une matrice stratégique organisée autour des atouts, des faiblesses, des risques et des opportunités lui permettant d’offrir une réponse pédagogique et éducative adaptée.

## 2. Les apprentissages et les parcours des élèves, apprentis et stagiaires de la formation continue, l’enseignement

L’auto-évaluation par l’établissement des apprentissages, de l’enseignement et des parcours présents et à venir des élèves le conduit à s’interroger sur les points suivants.

- **Acquis scolaires et résultats.** On s’intéresse ici aux résultats des élèves, apprentis et stagiaires de formation continue, aux évaluations standardisées, aux examens (DNB, CAP, Baccalauréat professionnel, BMA, brevet professionnel, Mention complémentaire, BTS), mais aussi au suivi des résultats au cours de leur scolarité dans l’établissement et à leurs acquis en fin de parcours dans l’établissement en tenant compte de la diversité des publics accueillis : type de formation (3<sup>ème</sup> prépa-métier, CAP, brevet professionnel, baccalauréat professionnel, formation complémentaire) et statut (scolaire, apprenti, stagiaire de la formation continue). Il s’agit d’évaluer la réelle prise en compte du volet Formation, dans la Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP), notamment si les jeunes, dans le cadre de leur stage en entreprise, ne bénéficient pas d’une véritable formation, qui aurait été préparée entre l’établissement et l’entreprise.
  - o *Caractéristiques et acquis des élèves qui entrent dans l’établissement*

<sup>1</sup> Unité localisée pour l’inclusion scolaire.

<sup>2</sup> Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants.

- *Résultats aux examens, acquis des élèves, apprentis et stagiaires de la formation continue, dont les compétences sociales (respect d’autrui, confiance en soi, vivre ensemble, etc.)*
- **Insertion professionnelle, poursuite d’études, équité.** L’analyse de la réussite des publics accueillis passe par l’étude de leur parcours au sein du lycée, qui se construit en fonction du profil de chacun :
  - a) choix d’une famille de métier puis d’une spécialité
  - b) parcours scolaire, apprentissage ou articulation entre les deux
  - c) formation continue.Elle conduit naturellement à s’intéresser à l’insertion professionnelle et la poursuite d’études à la sortie de l’établissement ainsi qu’à la réussite en formation complémentaire ou lors des premières années de la poursuite d’étude. Une attention particulière est portée à l’équité scolaire, qu’elle soit liée au genre, à l’origine sociale et territoriale, à l’inclusion de tous les élèves, notamment les élèves à besoins particuliers ou au statut des publics accueillis.
  - *Parcours des différents publics accueillis dans l’établissement*
  - *Parcours à la sortie de l’établissement (insertion et poursuite d’études)*
- **Appropriation et exploitation.** Au final, cette analyse invite à voir comment l’ensemble des acteurs de l’établissement s’approprie ces résultats et l’incidence des choix opérés en conséquence (organisation, pratiques d’enseignement, etc.).
  - *Connaissance et exploitation par les enseignants des résultats et parcours du public accueilli et des résultats globaux de l’établissement.*
- **Choix pédagogiques, enseignements et apprentissages.** Au regard des constats et analyses menées dans la partie précédente, on s’intéresse ici aux choix effectués par l’établissement, que ce soit sur le plan stratégique (tels qu’ils figurent dans le projet d’établissement ou le contrat d’objectifs), organisationnel et pédagogique. Le questionnement peut s’orienter vers l’offre de formation, l’utilisation des marges de manœuvre horaires, la structuration en classes et en groupes, la constitution des classes, la construction des emplois du temps, les pratiques collaboratives des enseignants au sein des équipes, la place de l’expérimentation pédagogique, la diversité des stratégies pédagogiques et des modalités d’apprentissage, l’engagement des élèves et apprentis dans les apprentissages, l’intégration des stagiaires de la formation continue dans les classes, l’évaluation et l’auto-évaluation, le soutien et l’accompagnement dont ils bénéficient dans l’établissement, et la place du numérique dans ce cadre. La question des modalités de repérage et de prise en charge des difficultés des élèves sera examinée tout particulièrement. Cette analyse bénéficie de la réflexion de l’ensemble des personnels de l’établissement, mais aussi de la perception par les élèves et les parents de ce qui est mis en place.

- *Choix de l'établissement en termes d'offre de formation, de structure et de répartition des moyens*
  - *Politique d'évaluation des élèves. Place de l'évaluation et d'auto-évaluation dans les apprentissages et les parcours*
  - *Pratiques collaboratives au sein des équipes pédagogiques et politique d'innovation pédagogique*
  - *Modalités d'apprentissage :*
    - *Prise en charge de la diversité des élèves (scolaires, apprentis, stagiaires de la formation continue) et de leurs difficultés*
    - *Exploitation des périodes de formation en milieu professionnel*
    - *Mixité des parcours (scolaire / apprentissage)*
  - *Accompagnement et soutien de l'engagement des élèves dans les apprentissages, qualité de l'aide apportée au travail personnel de l'élève*
  - *Usages du numérique (professionnalisant ou à des fins pédagogiques) et formation des élèves au numérique*
  - *Modalités de mise en place des différents parcours éducatifs (Avenir, de Santé, d'Éducation artistique et culturelle, Citoyen), des actions et projets éco-responsables menés pour le développement durable.*
- **Personnalisation des parcours et orientation.** On s'intéresse ici à la diversité des publics accueillis et à leur parcours au sein de l'établissement. Ce thème croise plusieurs domaines : l'orientation, la personnalisation des parcours, l'inclusion scolaire, le décrochage et sa prévention. Au-delà de l'analyse des données statistiques liées l'insertion et à l'orientation des élèves et des apprentis, on s'intéresse aussi à la manière dont se construit la connaissance du monde économique et celle des formations professionnelles ou de l'enseignement supérieur pour les élèves, les parents et les personnels de l'éducation nationale : ressources utilisées et rôle des différents acteurs. La place des élèves et des parents dans la construction et le suivi de ces parcours peut également être interrogée. Dans le cadre de la personnalisation des parcours, une attention particulière est portée à l'équité, à la construction de parcours mixtes, à la sécurisation des parcours, au décrochage sous toutes ses formes et à sa prévention.
- *Préparation des élèves et association des parents à l'insertion professionnelle et aux choix d'orientation*
  - *Personnalisation des parcours des élèves*
  - *Analyse des parcours des élèves (existence éventuelle de corrélations sociales, genrées, territoriales, écarts entre la demande des familles et la décision ?), de leur satisfaction in fine des orientations décidées*

- *Sécurisation des parcours*
  - *Prévention du décrochage scolaire*
  - *Association du monde économique au bénéfice de la découverte des métiers et des pratiques professionnelles*
- **Pratiques dans un contexte dégradé ou de crise.** On s’intéresse aux stratégies pédagogiques mises en œuvre dans le cadre d’un contexte de travail de crise comme celui qui a été vécu lors de la fin de l’année scolaire 2019-2020. L’analyse des pratiques mises en jeu pendant cette période conduit à s’interroger sur la capacité collective à maintenir des relations avec les élèves et les familles, mais aussi avec les partenaires extérieurs, notamment les entreprises, à suivre le parcours d’orientation, l’accompagnement pédagogique des élèves, à développer des stratégies pédagogiques pertinentes ainsi que les usages du numérique. L’objectif est d’identifier ce qui, dans ce cadre particulier, a fonctionné mais aussi les ressources et outils qui ont manqué et les besoins de formation pour les personnels, pour les élèves et leurs familles en lien avec les moyens fournis ou les actions entreprises par l’État et la collectivité de rattachement.
- *Continuité et accompagnement pédagogique des élèves et des parents*
  - *Actions en faveur des élèves et des parents en difficulté*
  - *Suivi du parcours d’orientation*
  - *Développement de pratiques pédagogiques adaptées et de nouveaux usages du numérique*
  - *Formations adaptées pour l’ensemble des personnels, des élèves et de leurs parents*
  - *Maintien des relations avec les entreprises*
- en contexte dégradé*

### Bilan du domaine

Le bilan porte sur les points suivants :

- Connaissance, analyse et appréciation par la communauté éducative des résultats et parcours des élèves. Points de tension ou de difficulté pour les élèves.
- Organisation et actions pédagogiques entreprises (classe, établissement) et bilan (potentiel de l’établissement, réussites, marges de progression, leviers).
- Plan d’action et de formation envisagé, effets et impact attendus.

### 3. La vie et le bien-être des élèves et apprentis, le climat dans l'établissement

L'auto-évaluation par l'établissement de la vie des différents publics accueillis dans l'établissement (dans et hors la classe) conduit l'équipe et ces publics à s'interroger sur les points suivants.

- **Climat scolaire et bien-être à l'école.** On s'intéresse ici aux conditions d'apprentissage et aux moyens mis en œuvre par les différentes parties prenantes de l'établissement (équipe de direction, personnels de l'éducation nationale enseignants et non enseignants, personnels des collectivités territoriales, élèves, parents) pour assurer un climat scolaire propice au bien-être du public accueilli. Parmi les points à considérer figure la manière avec laquelle l'ensemble de la communauté éducative, dont les personnels sociaux et de santé scolaire, porte son attention sur la santé physique et psychique, *via* les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) notamment, et sur les procédures de lutte contre les violences, notamment en matière de harcèlement et de discrimination, etc.
  - o *Qualité du climat scolaire (interactions entre les personnels et avec les élèves et apprentis, cohésion, cohérence)*
  - o *Égalité filles et garçons et prévention des discriminations*
  - o *Éducation à la santé et aux compétences psychosociales, développement de l'ambition scolaire*
  - o *Prévention de la violence, du harcèlement et du cyber-harcèlement et protocoles de remédiation*
  - o *Prévention individuelle et collective, attention portée à la santé psychique et physique des élèves et des apprentis, à leurs difficultés sociales*
  - o *Attention portée aux élèves et apprentis en situation de grande pauvreté et prise en charge adaptée*
- **Continuité, complémentarité des apprentissages et règles de vie.** On s'intéresse ici aux processus mis en place pour assurer la sécurisation des parcours, la continuité des apprentissages et encourager la persévérance scolaire, notamment les procédures de prévention et de suivi de l'absentéisme et du décrochage. On s'intéresse également, au-delà de l'analyse du fonctionnement des conseils de vie lycéenne (CVL), aux actions concrètes entreprises dans l'établissement et dans son environnement pour s'assurer de l'engagement et de la participation des élèves et apprentis et favoriser chez eux la construction d'un parcours d'éducation à une citoyenneté active. Enfin, une attention particulière est portée à la justice scolaire, avec une réflexion menée par exemple sur le contenu, la mise en œuvre et l'impact du règlement intérieur.
  - o *Règles de vie et valeurs portées dans l'établissement*
  - o *Prévention du décrochage*



- *Développement et reconnaissance de l’engagement des élèves, apprentis*
  - *Punitions, sanctions, justice scolaire*
  - *Communication de l’action de la vie lycéenne dans l’établissement et en direction des familles*
- **Temps et espaces scolaires.** On s’intéresse ici aux choix opérés en termes d’emplois du temps et à leur incidence sur les apprentissages, à l’échelle de la journée, de la semaine ou de périodes plus longues jusqu’à prendre en considération l’année scolaire complète. On pourra plus particulièrement s’interroger sur la place des périodes de formation en milieu professionnel, sur l’alternance de temps forts et de temps plus tranquilles (emplois du temps variables en fonction des besoins) et sur leur incidence sur la vie de l’établissement. S’agissant des espaces scolaires, on s’intéresse à l’organisation de l’ensemble des espaces de l’établissement (salle de classe, d’étude, plateaux techniques, centre de documentation et d’information, espaces de récréation, espaces verts, salle de permanence ou de restauration, internat, maison des lycéens, espaces de travail partagés) et aux choix pédagogiques et éducatifs qui déterminent leur conception, leur fonction et leur utilisation, en lien avec la collectivité territoriale.
- *Temps forts dans l’organisation du temps scolaire (préparation, organisation)*
  - *Attention portée aux temps de l’élève, à son travail personnel, à ses rythmes*
  - *Organisation des espaces dans l’établissement*
  - *Amélioration des espaces, des locaux et des plateaux techniques, programmée en lien avec les collectivités territoriales*
- **Inclusion scolaire et équité.** On s’intéresse ici à la manière dont l’établissement s’empare de la question de l’inclusion scolaire qui vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers. Il s’agit d’examiner les modalités d’accueil de tous et les aménagements nécessaires pour les élèves à besoins éducatifs particuliers et pour les élèves en situation de handicap dans la vie de l’établissement, notamment à travers la relation aux familles et aux intervenants et à travers les instances, activités et manifestations.
- *Attention portée aux besoins de tous les élèves et apprentis, au fonctionnement de l’équipe et aux formations nécessaires pour tenir compte des problématiques individuelles*
  - *Accueil et scolarisation des publics accueillis en situation de handicap et à besoins particuliers*
  - *Modalités de la coopération entre élèves (nature, réalisations, objectifs)*

- *Partenariats repérés, mis en place et travaillés*
  - *Coopération avec les associations des parents d’enfants en situation de handicap. Présence des parents d’élèves scolarisés en ULIS, SEGPA et UPE2A dans les instances de l’établissement*
- **Pratiques dans un contexte dégradé ou de crise :**

L’analyse des pratiques mises en œuvre pendant les crises de toutes natures vise à cerner comment les équipes pédagogiques et éducatives parviennent à recréer un climat scolaire serein dans un lycée au fonctionnement dégradé. Dans cette perspective, il s’agit de mesurer comment les équipes pédagogiques et éducatives mènent les actions suivantes :

- *Maintien de tous les liens qui font l’école (le lien entre l’élève et l’école, les liens entre les élèves et les enseignants, les liens entre élèves, les liens avec les familles)*
- *Prévention du décrochage scolaire des élèves ; contact avec les élèves perdus de vue*
- *Maintien de la motivation, de l’implication des élèves par une forte interactivité des propositions pédagogiques, notamment en ligne*
- *Gestion du stress et des inquiétudes des élèves et des apprentis pour garantir les conditions les meilleures d’un retour progressif à un fonctionnement normal du lycée*
- *Analyse de situation et prise de recul*
- *Attention au maintien du bien-être physique, émotionnel et relationnel.*

### **Bilan du domaine**

Le bilan porte sur les points suivants :

- Résultats obtenus dans le domaine du climat scolaire et de la lutte contre le harcèlement
- Contribution du volet éducatif du projet d’établissement à la qualité des apprentissages de tous les publics accueillis, notamment les plus vulnérables
- Action sur le bien-être et leurs résultats
- Analyse de la communauté éducative de l’établissement (réussites, marges de progrès, perspectives d’action)

## 4. Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement

L'auto-évaluation par l'établissement de sa gouvernance, de son pilotage, de la gestion de ses ressources humaines et de sa gestion des crises le conduit à s'interroger sur les points suivants.

- **Orientations stratégiques, projet d'établissement et contrat d'objectifs.** On s'intéresse ici aux modalités d'élaboration, de co-construction de suivi et d'évaluation des orientations stratégiques de l'établissement, notamment au travers du projet d'établissement et du contrat d'objectifs et à la capacité collective de l'établissement à donner du sens et mettre en œuvre les évolutions du service public. Il s'agit de s'interroger sur leur traduction dans le fonctionnement de l'établissement, à travers l'articulation de l'allocation des moyens horaires et budgétaires avec les axes stratégiques que l'établissement souhaite développer de manière collective, mais aussi le degré d'implication des différents acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces choix, qui est un signe de leur adhésion aux projets et du sens donné aux actions.
  - *Axes stratégiques dégagés dans le projet d'établissement et le contrat d'objectifs*
  - *Traduction des priorités dans le fonctionnement de l'établissement*
  - *Capacité collective à mettre en œuvre les évolutions du service public*
  - *Tableau de bord de l'établissement (partage, problématiques)*
  - *Processus d'évaluation et de suivi des projets de l'établissement*
  - *Situation budgétaire et financière. Marges de manœuvre*
- **Fonctionnement des instances de l'établissement** comme relais des politiques d'éducation nationale, académique et d'établissement. On s'intéresse ici aux différents conseils, à leur fonctionnement, à l'action de leurs membres, à leur impact sur la vie pédagogique et scolaire des élèves et de l'établissement, mais également aux référents et groupes de travail mis en place.
  - *Fonctionnement des instances institutionnelles (conseil d'administration, conseil pédagogique, CESC, commission hygiène et sécurité, conseil de vie lycéenne)*
  - *Conception et organisation des projets particuliers de l'établissement*
  - *Rôle dévolu aux parents dans les instances ou groupes de travail*
  - *Modes de diffusion des travaux en interne et à l'externe*

- **La gestion des ressources humaines, le management interne et le développement professionnel des personnels.** On s’intéresse ici aux travaux et aux pratiques menés par l’établissement, en lien avec les inspecteurs disciplinaires et référents, en matière de GRH, de management et de formation, au suivi des personnels et de leurs carrières, aux modalités et au degré de concertation et de coopération internes, au degré d’implication de tous dans la vie de l’établissement et dans ses projets, à la communication interne, au dialogue social et aux plans de formation proposés par l’établissement mais aussi au maintien de l’expertise technologique en liaison avec le mode économique. Il s’agit de s’interroger sur la cohérence de ces pratiques avec les orientations stratégiques et en quoi elles sont tournées vers les apprentissages des élèves et le bien-être de l’ensemble de la communauté éducative.
  - *Suivi et accompagnement de l’équipe de direction et des personnels*
  - *Qualité de vie au travail (espaces, écoute, prévention des risques psychosociaux, coopération)*
  - *Protocole de suivi en matière de violences à l’encontre des personnels*
  - *Concertation et information sur le fonctionnement de l’établissement*
  - *Organisation du travail pour les personnels non enseignants*
  - *Communication interne (modalités, contenu, objectifs)*
  - *Dialogue social (modalités, impact)*
  - *Formation et développement professionnel (évaluation des besoins, priorités, organisation, impact) ; l’établissement formateur, lieu de stage, et liens avec l’INSPE<sup>3</sup>*
- **La gestion des situations de crise.** On s’intéresse ici au fonctionnement de l’établissement en cas de crise. Il s’agit de s’interroger sur la capacité à anticiper, prévenir et gérer les situations de crise.
  - *Capacité de construire une vision partagée de la crise, d’identifier les ressources internes et externes d’accompagnement, de repérer les facteurs aggravants*
  - *Capacité d’élaborer collectivement des procédures, des plans de réponse*
  - *Gestion du stress, de l’incertitude et des inquiétudes des adultes*
  - *Prévention de l’éloignement professionnel des personnels*
  - *Mise en œuvre d’un retour d’expérience et d’un bilan collectif (analyser, prendre du recul et tirer profit de la crise)*
  - *Capacité à recréer un collectif de travail serein*

---

<sup>3</sup> Institut national supérieur du professorat et de l’éducation.

## Bilan du domaine

Le bilan porte sur les points suivants :

- Tableau de bord de l’établissement sur les différents axes du domaine (orientations, instances et management) avec indicateurs de suivi
- Identification, conception et mise en œuvre d’actions (projets, protocoles, accompagnement)
- *Degré d’implication et de mobilisation de l’ensemble des acteurs et leur bien-être au travail*
- Modalités de formation et d’information auprès des acteurs et partenaires
- Capacité collective à gérer les crises et à redonner du sens en situation de crise et dans l’après-crise.

## 5. L’établissement dans son environnement institutionnel et partenarial

L’auto-évaluation par l’établissement de sa position et de son action dans son environnement institutionnel et partenarial conduit à s’interroger sur les points suivants.

- **Relations avec les autorités de rattachement et leurs services, ainsi qu’avec les services déconcentrés de l’État (police, justice, direction régionale des affaires culturelles, etc.).** On s’intéresse ici aux liens avec les autorités académiques aux différents échelons territoriaux, avec la collectivité de rattachement et la commune. Il s’agit de voir en quoi ces liens permettent à l’établissement de répondre à ses besoins et de développer des axes stratégiques, compte tenu des contraintes propres aux autorités de rattachement.
  - *Circuits et procédures de communication*
  - *Présence d’interlocuteurs désignés et d’interactions efficaces entre l’ensemble des acteurs*
  - *Formalisation et suivi des relations*
  - *Implication de l’ensemble de la communauté éducative*
- **Collaborations avec les autres établissements (collèges, lycées, GRETA<sup>4</sup>, centres de formation d’apprentis (CFA), Campus des métiers et des qualifications (CMQ), organismes de formation, enseignement supérieur et recherche).** On s’intéresse ici aux réseaux tissés avec les établissements, dans le cadre du lien collège/lycées, ainsi qu’avec les établissements sous contrat, les établissements d’enseignement agricole et ceux relevant d’autres ministères, mais aussi à la part que prend l’établissement aux activités du bassin de formation ou d’éducation, du GRETA, au sein des réseaux constitués dans l’académie ou dans le cadre de partenariats avec des organismes de formation privés. Il s’agit de

---

<sup>4</sup> Groupement d’établissements pour la formation continue des jeunes et des adultes.

déterminer quelle dynamique a été portée par l'établissement dans ce cadre et ce que lui ont apporté ces collaborations.

- *Cartographie des réseaux et effets (établissement, personnels, élèves)*
  - *Actions menées en commun, rôle de l'établissement*
  - *Actions de formation continue (GRETA) et bénéfiques pour l'établissement*
  - *Contenus et impacts des relations entre les collèges, les lycées, les établissements d'enseignement supérieur, les campus des métiers et des qualifications, les centres de formation d'apprentis, les organismes de formation, notamment ceux que fréquentent les élèves pendant leur parcours*
  - *Présence et impact de parcours spécifiques (cordées de la réussite, parcours d'excellence, ...)*
- **Alliance éducative avec les parents et co-éducation.** On s'intéresse ici aux objectifs et missions partagés avec les parents, aux actions mises en place pour intégrer les relations avec les familles dans la vie de l'établissement, pour favoriser les liens, et associer les parents aux décisions concernant les élèves, les apprentis et garantir l'effectivité de leurs droits et l'échange qui nourrit une relation de confiance indispensable à la cohérence du monde adulte à l'égard des élèves et des apprentis. La question, est de savoir comment l'établissement enrichit cette collaboration et répond aux demandes et besoins des parents et, dans le même temps, comment il s'enrichit de l'apport des parents dans la perception et la compréhension de la vie pédagogique et éducative de l'élève.
- Élaboration de dialogue et de relation de confiance avec les parents, connaissance des parents
  - Accueil des parents et conception partagée des rendez-vous communs (inscription, conseils de classe, réunions de parents, instances...)
  - Augmentation de la participation des parents à la vie de l'établissement
  - Développement de la participation aux élections des parents
  - Développement de l'accès aux droits et aux aides
- **Collaborations avec les partenaires culturels, scientifiques, sportifs, internationaux, et du développement durable.** On s'intéresse ici aux priorités dégagées par l'établissement, compte tenu de son contexte et de ses ressources, à l'équilibre trouvé avec les partenaires et à l'impact de ces partenariats sur l'ensemble des publics. La question est de savoir en quoi ce tissu local d'acteurs éducatifs apporte à l'établissement ce qu'il en attend et, inversement, ce que l'établissement apporte à ce tissu local.

- *Projets artistiques, culturels et scientifiques, cartographie des partenariats.*
- *Objectifs et impact sur l'établissement et les parcours, apprentissages et mobilités (culturelle, géographique...) des publics accueillis*
- *Participation des parents*
- *Voyages et sorties scolaires (nature, objectifs, impact)*
- *Projets et partenariats internationaux, mobilités entrantes et sortantes et leur valorisation (programme e-Twinning, programme Erasmus+, jumelage)*
- **Partenariats avec le monde économique et technologique.** On s'intéresse ici aux partenariats noués avec le monde économique et technologique. Il s'agit de s'interroger sur les synergies créées au service des apprentissages et, plus largement, sur l'ouverture aux mondes professionnels de l'ensemble des publics accueillis.
  - *Relations avec les branches professionnelles, les entreprises et les clubs d'entreprises.*
  - *Nature des partenariats*
  - *Participation des parents*
- **Communication externe.** On s'intéresse ici aux modalités de communication externe de l'établissement et à son impact sur le fonctionnement et l'image de l'établissement. Il s'agit de s'interroger sur la perception qu'en ont les acteurs de l'établissement et leur rôle dans définition et son déploiement.
  - *Actions de communication de l'établissement (objectifs, publics visés, implication des personnels)*
  - *Choix des contenus et des supports de communication, lien avec les espaces numériques de travail*
  - *Impacts des actions de communication*

## Bilan du domaine

Le bilan porte sur les points suivants :

- Cartographie, formalisation et suivi des relations avec les autorités institutionnelles, les autres acteurs du système éducatif et les partenaires
- Nature des actions de partenariat, modalités de choix et impact de ces partenariats
- État du dialogue et des interactions avec les parents et de leur intégration dans la vie de l'établissement
- Implication de l'ensemble de la communauté éducative dans les partenariats et publicité des actions
- Mesure de l'impact sur les élèves, l'établissement et les personnels

## Le rapport d’auto-évaluation

Le rapport d’auto-évaluation est le fruit d’un travail collectif partagé dans l’établissement. Il est présenté pour information au conseil d’administration et sera organisé autour des cinq parties suivantes :

### *1. Description de la méthode retenue pour l’auto-évaluation*

L’établissement décrit brièvement son calendrier, l’organisation éventuelle du comité de pilotage, de ses différents groupes de travail, des modalités de participation des instances, de la collectivité de rattachement, des personnels (équipe de direction, enseignants, administratifs, santé et sociaux, d’éducation de la collectivité), des élèves, parents, des partenaires, etc.

### *2. Synthèse des analyses par grands domaines*

Cette synthèse mentionne :

- Les points forts et les réussites du domaine
- Les points faibles ou à améliorer
- Les objectifs et actions à développer

L’établissement ajoute en tant que de besoin les points non mentionnés dans le guide mais qu’il souhaite aborder.

### *3. Synthèse générale d’appréciation sur l’établissement dans son ensemble*

Compte tenu des synthèses par domaines, l’établissement opère une appréciation d’ensemble sur :

- Ses points forts, ses ressources, ses « pépites »
- Ses points de vigilance et ses marges de progrès, ses contraintes
- Les choix qu’il propose, les leviers d’amélioration pertinents, efficaces et cohérents qu’il identifie.

### *4. Orientations stratégiques préconisées, plan d’actions et plan de formation associé*

Il s’agit de la synthèse de la partie précédente sous forme de tableau :

N°	Axes stratégiques	Actions	Processus Indicateurs	Formation et accompagnement souhaités	Calendrier



### *5. Appréciation générale sur le processus d’auto-évaluation*

L'établissement indique son appréciation générale sur la méthode qu'il a retenue, sur le contenu et l'impact de l'auto-évaluation sur la communauté éducative, et sur tout ce qu'il estime devoir porter à la connaissance des évaluateurs externes. Il peut y ajouter les propositions d'amélioration du protocole qu'il estime souhaitables.



[www.education.gouv.fr/CEE](http://www.education.gouv.fr/CEE)